

## Appel aux pêcheurs de carpe

Communiqué de la Fédération de pêche du Gers



Appel aux pêcheurs de carpe

Nous vous signalons que suite à la très forte mortalité de carpes (plusieurs centaines de kg, à plus d'une tonne selon les lacs) constatée sur 8 de nos plans d'eau, six d'entre eux ont été placés sous arrêté préfectoral mettant sous surveillance des étangs vis-à-vis de l'Herpès-virose de la carpe (Maladie réglementée).

Ces arrêtés ont été pris par les services vétérinaires de la DDCSPP du Gers à titre préventif.

Les lacs concernés sont les suivants :

- Le Bousquetara à Condom
- La Castagnère à Lasséran
- Le Bourgès à Gazax-et-Baccarisse
- Le Lizet à Montesquiou
- Le lac de Cabournieu à Monpardiac
- Les Cabanes à Ordan Larroque

Le jeudi 30 mai 2018, le Président René Loubet, une personne des services vétérinaires, et moi-même (Rémi Razès Assistant Administratif de la fédération du pêche du Gers, NDLR), avons été sur les sites des 8 lacs concernés dans le but de faire des prélèvements de poissons pour une analyse en laboratoire.

Cependant, l'état de décomposition des cadavres de carpes étant trop prononcé, nous n'avons pas pu prélever des éléments exploitables sur l'ensemble des lacs, le poisson devant être assez frais pour que l'analyse soit fiable. Afin de compléter ces analyses, les services vétérinaires nous ont également demandé de prélever des carpes vivantes.

**Pour ces raisons, nous vous demandons de faire votre maximum pour inciter les pêcheurs à pêcher des carpes sur ces 6 lacs. Il nous faut 2 spécimens par lac. Ces carpes devront être tuées et mises au congélateur pendant ce week-end, puis être apportées à la Fédération de Pêche du Gers si possible lundi 4 juin (matin). De même, si les pêcheurs trouvent des carpes mortes récemment (non décomposés) et qu'ils le souhaitent, nous les invitons à les prélever et à les stocker dans les mêmes conditions afin de nous les ramener rapidement.**

**Nous transmettrons les spécimens ainsi prélevés aux services vétérinaires pour analyse en laboratoire.**

**Il est très important de pouvoir déterminer les causes exactes de cette mortalité, et mieux réagir à l'avenir.**

Nous insistons sur le fait que seules les carpes sont touchées par cette mortalité, ce qui laisse fortement penser à une contamination par la Virémie. Cette maladie n'est dangereuse ni pour les autres espèces, ni pour l'homme.

Pour ces raisons la pêche reste ouverte sur l'ensemble des lacs, sauf le lac du Bourgès où la pêche restera ouverte ce week-end afin de permettre les prélèvements. Mais à la demande de l'Institution Adour, propriétaire du site, la pêche sera interdite dès lundi.

Illustration Pixabay.com